

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 31

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

désirables, considérons-les comme l'une des parties les mieux réussies de l'Exposition.

Vous voyez, M. le rédacteur, que le nouveau Collège de Neuchâtel a fait ma conquête; je n'ai d'abord vu que lui dans l'Exposition scolaire et naturellement, je ne vous ai d'abord parlé que de lui. Cela vous vaudra, si vous le voulez bien, une deuxième lettre où je vous parlerai de ce qu'il contenait.

C.

Nous trouvons dans quelques lettres écrites de Vevey en 1780 par un voyageur saxon à son ami à Leipsick, d'intéressants détails sur les mœurs du Pays de Vaud au siècle dernier. Celle qu'on va lire dépeint surtout les mœurs de Vevey et des autres petites villes du pays. Il en est une autre qui concerne spécialement Lausanne et que nous publierons dans un prochain numéro.

Vevey.

« J'ai du temps à moi, mon ami, et comme je n'ai rien de bien intéressant à vous dire, je vais vous donner l'idée de la manière de vivre, du ton et des mœurs du Pays de Vaud. Je vous ai déjà dit que ses habitants sont en général très sociables, et passent la plupart de leurs soirées en compagnie.

La première des sociétés est celle du Château, composée du Bailli, de la Baillive, de la noblesse et des familles qui n'ont point de profession et vivant des rentes de leurs biens fonds, ou de commerçants retirés du commerce qu'ils ont cultivé dans les pays étrangers, et enfin d'officiers retirés du service et pensionnés.

Cette société consiste en plus de 50 personnes; elle s'assemble toutes les semaines, une fois, et chaque femme la reçoit à son tour chez elle; on se rassemble à 5 heures, on prend du thé, du café, des gâteaux, après quoi l'on présente du fruit et des rafraîchissements, ce qui emploie à peu près une heure pendant laquelle chacun cause avec celui qui lui convient le mieux; les sexes et les âges étant très mêlés, le jeu occupe le reste de la soirée; il est généralement la base de toutes les sociétés, et j'ai remarqué que sur 30 personnes, à peine peut-on en trouver 10 qui préfèrent la conversation, et celles-ci sont d'ordinaire des femmes qui apportent leurs ouvrages; à 8 heures on se sépare sans cérémonie. Les grands repas sont très rares.

Dans cette grande société s'en forment de plus petites qui se rassemblent d'autres jours; car il y a beaucoup de personnes qui sortent tous les jours, et l'on trouve souvent trois ou quatre petites assemblées qui sont composées de personnes de cette grande société, dont les individus étant, ou se croyant les premiers du lieu, ne se mêlent point avec la seconde ou troisième société que dans certaines occasions. Les femmes, surtout sont très scrupuleuses à ne voir que leurs coteries; mais les hommes, moins gênés, vont quelquefois dans les autres.

Celle qui suit immédiatement la société du Château est moins nombreuse, et composée aussi de gens qui vivent de leurs rentes, soit celles qu'ils tirent des capitaux qu'ils ont en France, soit de leur

domaine, soit enfin de leur pension, et si j'en excepte le Bailli et la noblesse, je ne vois pas la ligne de démarcation qui existe entre eux et beaucoup de membres de la première société, si ce n'est que ceux de la seconde ont moins de ton et d'usage, et qu'ils restent dans la coterie dont ils ont toujours été. Mais une chose qui m'a paru plaisante, c'est qu'un commerçant acquiert de la considération lorsqu'il a quitté le commerce, et que ceux qui reviennent avec une fortune gagnée dans l'étranger, sont, s'ils le désirent, admis sans difficulté dans la meilleure compagnie.

Pour la troisième classe, elle consiste dans les marchands les plus distingués; car ils sont entr'eux bien plus délicats encore sur les différences qu'ils établissent, et il en résulte une quatrième classe de la société; et tout cela dans une ville qui compte à peine 4000 âmes.

L'on compte que le nombre des personnes qui reçoivent compagnie, donnant du thé, passant la soirée à jouer et suivent les modes dans leurs vêtements, montent à environ 400. Ce que je vous dis de Vevey, va du plus au moins à toutes les petites villes du pays, Morges, Rolle, Nyon et les autres; il n'y a pas jusqu'à certains villages où l'on ne trouve aussi des sociétés à la mode, et s'il y a trente ou quarante personnes, elles ont leurs classes et leurs rangs très séparés.

Il n'y a pas ici beaucoup de familles riches, mais il y en a beaucoup d'aisées. On a l'hiver des bals de souscription très jolis, auxquels tous les étrangers sont invités; on les commence à 4 heures, on donne une espèce d'ambigu, et à 8 tout le monde se retire.

Il ne faut pas chercher ici les douceurs de la vie de famille, un étranger jouit rarement de cet avantage hors de son pays; mais elles ne se trouvent pas même ici pour les habitants; l'on se voit trop en trop grand nombre, et l'on est trop généralement sociable pour jouir l'un de l'autre dans le particulier.



Décidément, le pape est infaillible.

C'est jeudi, à trois heures trente-cinq minutes, que cela lui est arrivé. A trois heures trente-quatre, il n'était pas infaillible; à trois heures trente-cinq, il l'était. Quatre cent cinquante évêques environ lui ont ordonné de l'être; il n'a pas pu faire autrement. Le voilà infaillible jusqu'à la mort.

Ce qui est fâcheux, c'est qu'on ne songe pas à tout, et qu'en le proclamant infaillible, on n'a pas eu l'idée de le proclamer éternel. Evidemment, il ne leur en coûtait pas plus, et pendant qu'ils y étaient, pourquoi ne pas compléter leur œuvre?

Il y a bien eu, comme dans tous les scrutins, quelques votes négatifs et même des bulletins blancs; mais cela prouve tout simplement que l'unanimité est plus difficile à obtenir que l'infailibilité.

Enfin, il est infaillible! Un peu plus, un peu moins, on lui a fait bonne mesure, et les Pères lui ont envoyé une bonne majorité. Les fidèles respirent.

Quand on songe à quoi nous étions exposés! Vous représentez-vous bien tous les maux qui nous at-

tendaient si on avait refusé au Saint-Père cette infailibilité après laquelle nous soupirions tous? Quel trouble dans les cœurs! quel scandale dans l'Eglise! quelle diminution de prestige et d'autorité! — Avoir été faillible jusqu'au jeudi 14, et continuer à l'être! Imaginez-vous tout ce qu'il y a là-dedans d'amertume et de douleur?

Au contraire, sentez-vous bien tout ce qu'une faveur si rare ajoute à celui qui la reçoit? Il n'était qu'un homme, elle en fait un saint; il n'était qu'un pape, elle en fait un dieu!

Il y a peut-être encore de par le monde quelques esprits endurcis, railleurs de mauvais goût, plaisantins arriérés, qui resteront insensibles au bienfait d'une si grande révolution; c'est qu'ils n'ont point la grâce; mais ils l'auront un jour ou l'autre. — Affaire de temps!

Heureuse donc l'Italie qui a son pape infailible.
(Confédéré.)

Voici le texte de la définition de l'infailibilité :

« C'est pourquoi, nous conformant fidèlement à la tradition reçue dès le commencement même de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et pour le salut des peuples chrétiens, avec l'approbation du Sacré-Concile, nous enseignons et définissons que c'est un dogme révélé de Dieu, que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant les fonctions de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique une doctrine sur la foi ou les mœurs comme devant être crue par l'Eglise universelle : qu'alors il jouit, par l'assistance divine qui lui a été promise en la personne du bienheureux Pierre, de la même infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue dans la définition de la doctrine sur la foi et les mœurs; et que par conséquent de telles définitions du Pontife romain sont par elles-mêmes irréformables.

» Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, osait contredire Notre présente définition, qu'il soit anathème. »

Eh bien! anathème soit, mais nous ne pouvons pas y mordre.

Un journal médical anglais, parlant de sir James Simpson, illustre médecin accoucheur, récemment enlevé à la science, raconte le trait suivant :

Simpson est l'inventeur du chloroforme. La première fois qu'il exposa sa découverte, certains contradicteurs ultra-dévôts de son pays, taxèrent tout haut d'impiété l'emploi des anesthésiques, c'est-à-dire des substances qui ont pour effet de suspendre la sensibilité pendant les opérations chirurgicales, sous prétexte que les souffrances physiques sont une loi et que Dieu a dit expressément que la femme enfanterait avec douleur. — « Tout cela est bel et bon, réplique Simpson, mais il n'en est pas moins vrai que quand Dieu crut devoir enlever une côte à Adam pour en faire la première femme, il eut soin,

avant l'opération, de plonger son sujet dans un profond sommeil. »

L'argument était sans réplique.

Voici une curieuse pièce émanant du Conseil de la ville de Berne, et signalant aux Baillifs du Pays Romand un individu accusé d'incendie. Elle date de 1715.

L'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne, nos salutations prémisses, cher et feal Baillif;

Il est arrivé il y a peu de jours un incendie à St-Albin dans la deppendance de Frybourg dont la cause est attribuée à un sujet de Frybourg qui y a été banny, nommé Pierre Calland, dont le portrait est icy joint, En sorte que le louable Estat de Frybourg nous a amiablement requis comme voisin de lobserver et le saisir.

C'est pourquoy il t'est commandé par les présentes de même qu'aux autres Baillifs du Pays Romand, suivant le contenu de ce portrait de veiller dans ton balliage sur le dit soupçonné Calland pour le saisir et le mettre en prison et nous en donner avis. Donnée ce 23 Nov. 1715.

PORTRAIT.

Pierre Calland, exillé, est de médiocre taille de cinq pieds de hauteur, un peu massif avec un méchant cheveux de poil blond. Signe, estant sur le front tout chauve avec des gros yeux gris et laches, portant forte mine.

Une seconde pharmacie.

HISTOIRE VÉRITABLE
traduite de l'allemand de Horn.

VI

— Allons! ami Rühle, ne fais pas ta mine de poivre et viens avec nous, dit-elle d'un ton décisif.

Ceci était sans réplique. Rühle se rendit donc à sa chambre, endossa son habit chocolat et se mit en devoir de traverser la voie douloureuse; le *Maure* grinçait les dents d'un air encore plus railleur que de coutume; Rühle en avait la gorge serrée, et il lui semblait que son cœur allait éclater.

Enfin on arriva; les portes s'ouvrirent et ils entrèrent.

On n'avait rien exagéré: une magnificence sans égale régnait partout dans la maison d'Ausstecher. La bonne ville de D... n'avait encore jamais vu de pareil luxe, et M^{me} Rühle se figurait qu'elle se trouvait dans le palais enchanté du *roi des génies*.

Et la pharmacie! Rühle dut lui-même avouer qu'elle ne laissait rien à désirer, tant sous le rapport de l'utilité que sous celui de l'élégance; mais ce qui porta le comble à son désespoir, ce fut de voir étalés au laboratoire tous les nouveaux appareils que les inspecteurs ne cessaient de lui demander. Il les voyait pour la première fois, mais il eut l'air de les connaître depuis longtemps, s'appuyant pour cela sur les descriptions du *Journal polytechnique* de Dingler. Lorsqu'il entendit le prix, ce fut bien alors que ces terribles appareils semblèrent danser autour de lui, comme des esprits infernaux; c'était à en perdre la tête.

Il tardait à M^{me} Rühle de quitter le voisinage de tous ces alambics, ces cornues, creusets et mortiers. Rühle aussi était pressé de s'éloigner, car de moments en moments il croyait plus fermement voir son or s'en aller en fumée par la cheminée du laboratoire, puisqu'il allait être obligé de faire aussi l'acquisition d'appareils semblables.

Ausstecher consentit enfin à mettre un terme à la torture pharmaceutique du collègue et il introduisit ses hôtes dans la cuisine. Ici l'admiration redoubla, tout était si propre, si brillant, si en ordre, qu'il semblait que la maîtresse du logis y exerçait déjà sa surveillance.